

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/2087 du 14 décembre 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active mancozèbe,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VALIS M***

de la société BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA

numéro de dossier n°2021-1023

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active mancozèbe par le règlement d'exécution (UE) 2020/2087 du 14 décembre 2020,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 4 juillet 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	VALIS M EMENDO V SAMOA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA Technologielaan 7, 1840 Londerzeel, Belgique
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	60 g/kg - valifénalate 600 g/kg - mancozèbe
Numéro d'intrant	2090347
Numéro d'AMM	2110186
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	04/07/2021
Date limite pour la vente et la distribution	04/07/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	04/01/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2015-0324 et 2016-0264 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)